

4. Consistance du local (à compléter)

Répartissez la surface totale du local selon son utilisation. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice.

Table with 2 columns: Répartition de la surface totale (hors parkings) and Surfaces (arrondies au m² inférieur). Rows include P1 (Surface des parties principales du local), P2 (Surface des parties secondaires couvertes), P3 (Surface des parties secondaires non couvertes), and parking sections (Pk1, Pk2).

5. Surfaces louées (à compléter uniquement si les surfaces louées sont différentes du cadre 4)

Indiquez les surfaces louées si elles sont différentes du cadre ci-dessus (si votre local est partiellement loué). Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice.

Table with 3 columns: Surface des parties principales louées (P4), Surface des parties secondaires couvertes louées (P5), Surface des parties secondaires non couvertes louées (P6), and parking sections (Pk3, Pk4).

6. Signature (à compléter)

Attention : n'envoyez aucun autre document avec cette déclaration dans l'enveloppe fournie

Form fields for telephone number, email address, and signature. Includes a date field: Le []/[]/2013.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Observations éventuelles :

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable fondées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur impots.gouv.fr



DÉCLARATION D'UN LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL (article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010)

Envoyez l'original de la déclaration rempli et signé au moyen de l'enveloppe fournie, à l'adresse ci-contre :



Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dates limites de dépôt internet : papier :

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : Vous pouvez contacter le service dont les coordonnées figurent page 4

SPECIMEN

Identifiant du local

Form field for local identifier

Adresse du local

Form field for local address

1. Changement de propriétaire ou changement d'affectation du local (à compléter le cas échéant)

1.1. Si vous n'êtes plus propriétaire cochez la case ci-contre (C1) C1

1.2. Si le local n'est pas à usage professionnel ou commercial cochez la case ci-contre (C2) C2

Si vous avez coché la case C2, indiquez si le local est : une maison C3 un appartement C4 autre C5 Si vous avez coché la case C1 ou la case C2, passez directement à la rubrique 6 et renvoyez cette déclaration au service destinataire au moyen de l'enveloppe fournie

2. Occupation du local (à compléter)

2.1. Nature de l'occupation

Au 1er janvier 2013, le local était (vous pouvez cocher plusieurs cases parmi les rubriques D1 à D5) : occupé par son propriétaire D1 occupé à titre gratuit D2 loué D3 en partie vacant D4 vacant D5

2.2. Occupant(s) Précisez le numéro SIREN et le nom ou la dénomination du ou des occupants actuels (en lettres majuscules)

Table with 2 columns: Numéro SIREN and Nom ou dénomination du ou des occupants. Rows 1 to 5.

2.3. Activité principale exercée dans le local (en lettres majuscules)

Form field for main activity

2.4. Loyer annuel

Si le local est loué, précisez le montant annuel du loyer de 2013

Form field for annual rent with Euro symbol

(ne pas mettre les centimes)

1 Il s'agit du loyer annuel correspondant au local nu (hors équipements éventuels), hors charges et hors taxes. En cas de pluralité d'occupants dans un même local, indiquez le montant total des loyers des différents occupants. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice.

3. Catégorie du local (à compléter)

ATTENTION : COCHEZ UNE SEULE CASE parmi les rubriques 3.1 à 3.10 (à l'aide d'une croix ☒) correspondant à l'activité principale exercée dans le local

Exemple : vous êtes propriétaire d'un magasin sur rue disposant d'un parking réservé à la clientèle => cochez uniquement la case MAG 1

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice

SPECIMEN

3.1. MAGASINS ET LIEUX DE VENTE

- Boutiques et magasins sur rue (exemples : commerces, restaurants, cafés ou agences bancaires pour une surface principale inférieure à 400 m²) MAG 1
- Commerces sans accès direct sur la rue (surface principale inférieure à 400 m²) MAG 2
- Magasins appartenant à un ensemble commercial (surface principale inférieure à 400 m²) MAG 3
- Magasins de grande surface (surface principale comprise entre 400 et 2 499 m²) MAG 4
- Magasins de très grande surface (surface principale égale ou supérieure à 2 500 m²) MAG 5
- Stations-service, stations de lavage et assimilables MAG 6
- Marchés MAG 7

3.2. BUREAUX ET LOCAUX DIVERS ASSIMILABLES

- Locaux à usage de bureaux d'agencement ancien BUR 1
- Locaux à usage de bureaux d'agencement récent BUR 2
- Locaux assimilables à des bureaux mais présentant des aménagements spécifiques BUR 3

3.3. LIEUX DE DÉPÔT OU DE STOCKAGE ET PARCS DE STATIONNEMENT

- Lieux de dépôt à ciel ouvert et terrains à usage commercial ou industriel DEP 1
- Lieux de dépôt couverts DEP 2
- Parcs de stationnement à ciel ouvert DEP 3
- Parcs de stationnement couverts DEP 4
- Installations spécifiques de stockage DEP 5

3.4. ATELIERS ET AUTRES LOCAUX ASSIMILABLES

- Ateliers artisanaux ATE 1
- Locaux utilisés pour une activité de transformation, de manutention ou de maintenance ATE 2
- Chenils, viviers et autres locaux assimilables ATE 3

3.5. HÔTELS ET LOCAUX ASSIMILABLES

- Hôtels « confort » (4 étoiles et plus, ou confort identique) HOT 1
- Hôtels « supérieur » (2 ou 3 étoiles, ou confort identique) HOT 2
- Hôtels « standard » (1 étoile, ou confort identique) HOT 3
- Foyers d'hébergement, centres d'accueil, auberges de jeunesse HOT 4
- Hôtels clubs, villages de vacances et résidences hôtelières HOT 5

3.6. ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLES, DE SPORTS ET DE LOISIRS ET AUTRES LOCAUX ASSIMILABLES

- Salles de spectacles, musées et locaux assimilables SPE 1
- Établissements ou terrains affectés à la pratique d'un sport ou à usage de spectacles sportifs SPE 2
- Salles de loisirs diverses SPE 3
- Terrains de camping confortables (3 étoiles et plus, ou confort identique) SPE 4
- Terrains de camping ordinaires (1 ou 2 étoiles, ou confort identique) SPE 5
- Établissements de détente et de bien-être SPE 6
- Centres de loisirs, centres de colonies de vacances, maisons de jeunes SPE 7

3.7. ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LOCAUX ASSIMILABLES

- Écoles et institutions privées exploitées dans un but non lucratif ENS 1
- Établissements d'enseignement à but lucratif ENS 2

3.8. CLINIQUES ET ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

- Cliniques et établissements hospitaliers CLI 1
- Centres médico-sociaux, centres de soins, crèches, halte-garderies CLI 2
- Maisons de repos, maisons de retraite (médicalisées ou non) et locaux assimilables CLI 3
- Centres de rééducation, de thalassothérapie, établissements thermaux CLI 4

3.9. ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS N'ÉTANT PAS ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE COMPTABLE

- Établissements industriels nécessitant un outillage important autres que les carrières et assimilés IND 1
- Carrières et établissements assimilables IND 2

3.10. AUTRES ÉTABLISSEMENTS

- Locaux ne relevant d'aucune des catégories précédentes par leurs caractéristiques sortant de l'ordinaire EXC 1